

**REPUPLIQUE  
FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA COMMUNE de LE GUA  
Charente-  
Maritime Séance du 25 juillet 2023**

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>	<b><u>DE</u></b>	
Afférents au Conseil Municipal : 19		L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre de présents : 11	de	
Nombre de votants : 15	de	
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
		<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

**2023 07 82 – Personnel municipal – création d'un poste d'adjoint technique contractuel à 30 heures par semaine pour accroissement temporaire d'activités aux écoles, services périscolaires et salles municipales**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il expose qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel affecté aux écoles au motif d'un accroissement temporaire d'activités. En effet, plusieurs événements entraînent la nécessité d'une réorganisation ponctuelle des services (besoins de service accrus comme le renforcement de la surveillance de la garderie, de la cantine, l'entretien de la nouvelle maison de santé ...), sans qu'il soit envisageable de procéder à un recrutement pérenne pour le moment.

Il ajoute que cet emploi peut- être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Le poste d'adjoint technique contractuel serait conclu sur la base de 30 heures par semaine sur la période scolaire, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 05 juillet 2024 au soir.

La rémunération serait calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de deuxième classe IB : 367 IM : 361.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à 30 heures par semaine pour accroissement temporaire d'activités aux écoles, services périscolaires et salles municipales du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 05 juillet 2024 selon les modalités exposées ci- dessus**

AR Prefecture

017-211701859-20230725-:2023.07.82-DE  
Reçu le 01/08/2023

autorise Monsieur le maire à signer tous documents et mener toute démarche  
en ce sens  
dit que les crédits sont ouverts au budget.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

